

COMMUNE DE SAINT-PONT**SESSION ORDINAIRE DU 29 janvier 2018**

Convocations en date du 22 janvier 2018

Présents : Mme Agnès CHAPUIS, Mme Marie-Ange LAPRUGNE, M. André BONNELYE, M. Raymond MOULIN, M. Roland ARBOUSSET, M. Nicolas AUROUX, Mme Caroline BARDOT, M. Patrick DUFOUR, M. Jacky RAMBEAUD, M. Thierry SPAGNOLO.

Pouvoir : Mme Nelly VERGNE à Mme Agnès CHAPUIS.

Absents excusés : M. Christophe DILON, Mme Christine MATHIAS, Mme Marie-Claude QUESADA.

Absente : Mme Maria BARTOLOMEU.

Secrétaire de séance : M. Patrick DUFOUR.

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du 18 décembre 2017. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Comptes rendus des commissions communales :

- Commission finances : a eu lieu le jeudi 18/01/18 – cf. points 4, 5 et 6.
- Commission Voirie / Bâtiments communaux / espaces publics : a eu lieu le lundi 15 janvier 2018
 - *Fibre optique* : suite à la réunion avec EIFFAGE et ORANGE, l'armoire de la fibre sera installée à côté de l'armoire existante Route d'Espinasse-Vozelle au niveau du n°4. Les travaux sur St Pont vont commencer courant février 2018. La fibre devrait être installée pour fin 2018. Concernant les raccordements des particuliers, chaque foyer devra en faire la demande à son fournisseur probablement courant 2019. Le tarif de ce raccordement sera donné par chaque fournisseur. La commune n'intervient pas sur les conditions financières des particuliers.
 - *Aménagement devant mairie / école* : une réunion a eu lieu le 18 décembre 2017 avec l'ATDA et notamment Mme Corine CHAMPION, directrice. La commission a demandé à l'ATDA un projet d'aménagement pour 2019 pour le devant de la mairie. Le devant actuel de la mairie et de l'école sera entièrement réaménagé. La cour d'école sera transférée à l'arrière du bâtiment avec un portail fermé, un cheminement sera créé pour l'accès à la cantine, la garderie et les toilettes. Ce réaménagement concernera également la RD 222 (emplacement BUS, place de parking, « ralentisseurs »). Dès réception de ce projet, la commission voirie et bâtiment sera convoquée. Le projet devra être finalisé courant juin 2018 pour les demandes de subventions au Département, à la Région et à Vichy Communauté. Pour rappel, l'ancienne équipe municipale avait fait réaliser une étude pour ce projet, qui a été transmise à l'ATDA pour un point de départ. L'ATDA conduira les travaux sur une estimation de 4.5% du montant total des travaux. Cette première demande « Etude » est fournie gratuitement par l'ATDA. Ce projet rentre dans le nouveau dispositif de contrat d'aménagement d'espaces publics.
 - *Panneaux de signalisation* : la commission voirie, notamment Messieurs André BONNELYE, Patrick DUFOUR et Thierry SPAGNOLO, ont fait le tour de la commune afin de relever les panneaux dont la date de péremption a été atteinte. Une dizaine de panneaux sont concernés. Des premiers devis ont été réceptionnés pour les panneaux nécessaires à l'aménagement de la Rue du Château et de la route de Broût-Vernet, les panneaux indicateurs du rond-point, ainsi que les panneaux temporaires nécessaires. De nouveaux devis seront demandés pour les panneaux vétustes, et afin de comparer les offres. Cette opération « signalisation de la voirie » sera inscrite au budget 2018.
 - *Fossés* : au budget 2017 étaient inscrits les crédits nécessaires pour 1 000 m de curage et nettoyage de fossés. Un devis de Luc FAURE avait été étudié. Ces travaux n'ont pas été effectués et seront reportés sur le budget 2018. Pour l'année 2018, la commission voirie a fait le tour des besoins. Il sera

nécessaire de réaliser 1 800 m supplémentaires soit un total à prévoir au budget 2018 de 2 800 m. la commission va procéder à la demande des devis.

➤ *Demande de busage* : pour la nouvelle construction au 21 Rue de la Forêt, les propriétaires ont demandé le busage devant leur propriété (30m environ). La commission voirie a étudié le dossier et donne son accord. Le particulier fournit le matériel (buses) et la commune se chargera de l'installation. Il a été évoqué le busage du côté droit de la Rue des Rases. Des rendez-vous seront pris pour des devis.

➤ *Nouveau carrefour Route d'Espinasse-Vozelle / Rue des Rases* : concernant l'arrêt de bus, sur conseil de M. le Directeur de l'UTT, Mme le Maire a demandé au département la fourniture d'un abri bus gratuitement. En effet, un abri bus neuf coûte entre 1200 et 1500 € TTC. Les travaux d'aménagement commenceront en février ou mars suivant la météo, les enrobés seront réalisés en mars avril.

➤ *Maison en péril Rue des Gaudons* : pour faire suite aux différents courriers adressés aux propriétaires concernant la propriété située Rue des Gaudons (pour rappel nettoyage et entretien de la maison et du terrain), Mme le Maire a contacté Me SORBARA (huissier) qui n'a fait qu'un commandement de saisie. Ensuite, le cabinet de Me BARGE (avocat) qui avait entamé une procédure de saisie à la demande du Crédit Foncier, l'a informée que la procédure s'est arrêtée et qu'aucune autre procédure n'est en cours ou a été engagée. La vente de la maison peut se faire à l'amiable. Néanmoins, sur les conseils de l'avocat, il s'agirait de prendre un arrêté de péril imminent pour le hangar. Pour ce faire, Mme le Maire propose de faire intervenir un expert immobilier auprès du Tribunal de Riom et demande au Conseil Municipal l'autorisation d'enclencher ces démarches. Le coût serait d'environ 200 € TTC. Sachant qu'étant donné la situation financière des propriétaires, la commune ne pourra pas récupérer tous les frais engagés dans ce contentieux. Le Conseil Municipal donne son accord pour engager ces démarches.

3. **Commissions intercommunales :**

- **SIVOS d'Escurolles** : réunion du 10 janvier 2018 : la procédure des rythmes scolaires pour le retour au 4 jours a été délibérée favorablement par tous les maires du RPI. Le conseil d'école devait délibérer par la suite.
- **Conseil d'Ecole** : a eu lieu le 22 janvier 2018. Le retour aux 4 jours a été voté à bulletins secrets à 19 POUR, 2 CONTRE et 1 ABSTENTION sur 22 présents (8 enseignants, 4 maires, 3 conseillers municipaux, 6 représentants des parents d'élève, 1 délégué départemental de l'éducation nationale). Toutes les démarches sont en cours.
- **Réunion publique avec la MAGIC** : a eu lieu le 25 janvier 2018. Marie-Ange LAPRUGNE et André BONNELYE ont participé à cette rencontre. Le but était l'organisation d'une semaine d'activité pour et par la population, en collaboration avec les associations de la commune, et les personnes bénévoles motivées (participation de l'infirmière et de l'ostéopathe). Une semaine d'animation a été organisée à BAYET et a eu du succès. Cette manifestation aurait lieu soit au printemps (avril/mai) soit à l'automne (octobre/novembre), pendant les vacances scolaires. La MAGIC doit fournir un compte rendu de cette première rencontre. D'autres réunions seront planifiées. Concernant le « BLABLA de la MAGIC », la revue d'information de la MAGIC, celle-ci est distribuée directement aux particuliers. La mairie va demander la livraison de quelques exemplaires pour les mettre à disposition du public, car certains habitants ayant un signe « stop pub » ne le reçoivent pas.

Affaires Ressources Humaines

Néant.

Affaires Financières

4. **Approbation du Compte de Gestion 2017 du budget assainissement :**

Le compte de gestion du budget assainissement 2017 a été dressé par M. Eric ROUTARD, comptable de la commune. Il est en tout point identique avec notre comptabilité, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. **Approuvé à l'unanimité. Délibération n°01-2018 01 29/7.1.**

5. **Vote du Compte Administratif 2017 du budget assainissement :**

M. Raymond MOULIN est élu président de séance en application de l'article L.2121-14 du CGCT. Mme Agnès CHAPUIS, Maire, sort de la salle. Les comptes sont arrêtés comme suit :

Investissement :

Dépenses	Prévues :	52 930.00 €
	Réalisées :	20 330.39 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévues :	52 930.00 €
	Réalisées :	27 803.70 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	63 155.00 €
	Réalisées :	18 516.24 €

Recettes	Prévues :	63 155.00 €
	Réalisées :	34 658.97 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	7 473.31 €
Fonctionnement :	16 142.73 €
Résultat global :	23 616.04 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes. **Délibération n°02-2018 01 29/7.1.**

6. Transfert de la compétence assainissement à Vichy Communauté : transfert du résultat de clôture à Vichy Communauté et dissolution du budget assainissement :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence assainissement sera désormais exercée par la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté. La commune doit lui transférer les moyens de l'exercer. Les résultats du budget assainissement 2017 sont donc intégralement transférés à Vichy Communauté, qui les intégrera dans son budget annexe assainissement. Ce transfert intègre l'actif (réseaux et installations/lagunes ...) et le passif (notamment l'emprunt restant dû soit 65 573.43 €). De plus, et dans la suite logique, le budget assainissement de St Pont doit être supprimé.

Le Conseil Municipal doit donc délibérer pour d'une part transférer les résultats, l'actif et le passif, et d'autre part voter la dissolution du budget assainissement.

Les résultats de clôtures sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses de l'exercice	-	18 516.24 €
Recettes de l'exercice	+	34 658.97 €

Résultat de l'exercice	+	16 142.73 €
Résultat reporté 2016	+	25 980.00 €

<i>Situation nette au 31/12/2017</i>	+	42 122.73 €

Investissement

Dépenses de l'exercice	-	20 330.39 €
Recettes de l'exercice	+	27 803.70 €

Résultat de l'exercice	+	7 473.31 €
Résultat reporté 2016	+	14 302.30 €

<i>Situation nette au 31/12/2017</i>	+	21 775.61 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la dissolution du budget annexe assainissement par perte de compétence suite à l'adhésion à Vichy Communauté et approuve le transfert des résultats constatés au 31/12/2017 à savoir : résultat de fonctionnement reporté de 42 122.73 € et solde de l'exécution de la section d'investissement reporté de 21 775.62 €, et charge Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Délibération n°03-2018 01 29/7.1.

Toujours pour les moyens nécessaires à l'exercice de la compétence, la commune devra dans un second temps effectuer un inventaire précis des biens de la commune : linéaire des réseaux, nombre de regards et vannes, nombres de branchements et tampons/tabourets... Cet inventaire sera fait en concomitance avec le service assainissement de Vichy Communauté. Une fois ce procès-verbal rédigé, il devra être approuvé par le Conseil Municipal.

Concernant le montant de la redevance assainissement et de l'abonnement, et la question du lissage des tarifs pour harmoniser tous les tarifs des nouvelles communes membres (communes de l'ancienne communauté de communes Montagne Bourbonnaise exerçant la compétence assainissement), une réunion a eu lieu vendredi 26 janvier dernier :

- Proposition de lissage pour rattraper les écarts de chaque commune : Mme le Maire distribue le tableau de proposition étudié en réunion. Les calculs sont sur la base d'un foyer de 4 personnes consommant 120 m³ par an. Un lissage sur 5 ans a été retenu en majorité (sauf 1 maire). Vichy Communauté n'a pas augmenté ses tarifs depuis 2008. Il n'y a pas d'augmentation prévue avant 2022.

- Frais de raccordement : sur toutes les attentes de raccordement dont les travaux ont été effectués par la commune, le montant restera à 2 200 € et quel que soit la date.

Pour les raccordements simples effectués par Vichy Communauté, le montant sera de 699 €. Ensuite, ce sera au montant réel des travaux réalisés (selon la longueur et la profondeur). Pour un raccordement d'une maison avec un assainissement individuel, où le réseau est déjà présent, le montant sera également de 699 €.

Pour toutes informations, il faut diriger les administrés vers le service assainissement de Vichy Communauté directement qui évaluent les travaux.

7. Renouveaulement du photocopieur de la mairie :

Le contrat actuel de maintenance du photocopieur de la mairie avec DACTYL BURO arrive à échéance le 03 avril 2018. Le photocopieur avait été acquis pour 4 305 € TTC. La maintenance s'élève actuellement : sur une moyenne de de 4 290 copies N&B et 3 333 copies couleur à 370,28 € HT par trimestre (copies N&B : 0.009855 € HT soit pour 4 290 copies : 42.28 € HT / copies couleur : 0.098554 € HT soit pour 3 333 copies couleurs : 328 € HT).

Mme le Maire a demandé des devis pour le renouvellement du matériel avec un contrat de maintenance et une location du photocopieur (et non un achat) pour un matériel équivalent ayant les dernières avancées technologiques : rapidité (+/- 25 copies/min), copies A4 et A3, N&B et couleur, Recto/Verso, scanner, chargeur au-dessus, et une nouvelle fonctionnalité : l'impression via une clef USB.

Les devis ont été calculés sur une moyenne du nombre de copies par trimestre, tarif de location compris :
DACTYL BURO : par trimestre :

- o Location du matériel : 170 € HT
- o Copies N&B : 0.003907 € HT soit pour 4 290 copies : 16,76 € HT
- o Copies couleur : 0.04 € HT soit pour 3 333 copies : 133.32 € HT

SOIT PAR TRIMESTRE : 320.08 € HT

VICHY BUREAU : par trimestre :

- o Location du matériel : 46 € HT par mois : soit : 138.00 € HT par trimestre
- o Copies N&B : 0.0048 € HT soit pour 4 290 copies : 20.59 € HT
- o Copies couleur : 0.048 € HT soit pour 3 333 copies : 159,98 € HT

SOIT PAR TRIMESTRE : 318.57 € HT

La maintenance couvre les interventions sur le matériel : pièces de rechanges et main d'œuvre, fourniture des toners sans frais supplémentaires. Il n'y a pas de reprise de l'ancien matériel, à voir pour le mettre à la garderie.

Mme le Maire propose de retenir le devis de VICHY BUREAU. De plus, il se situe à proximité (Vichy).

Mme Caroline BARDOT fait remarquer qu'il est possible qu'une mutualisation ou un groupement d'achat à été mis en place au niveau de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté pour ce type de matériel. Egalement Mme BARDOT informe le Conseil Municipal de la plateforme d'échange AGORASTORE, exclusivement pour les échanges de matériels entre collectivités (informatique, mobilier, technique, voirie...).

Après discussion, Mme le Maire propose de retenir le devis de Vichy BUREAU pour le renouvellement du copieur multifonctions du secrétariat de mairie en location avec contrat de maintenance, sauf si la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté propose une forme de mutualisation ou groupement d'achat pour ce type de matériel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Mme le Maire et retient le devis de VICHY BUREAU pour 46 € HT de location, 0.0048 € HT la copie N&B, et 0.048 € HT la copie couleur, sauf cas de mutualisation ou groupement d'achat avec Vichy Communauté, et charge Mme le Maire d'effectuer les démarches nécessaires, et l'autorise à signer le devis correspondant. **Délibération n°04-2018 01 29/3.1.**

Affaires Générales

8. Compétence urbanisme : adhésion au service commun d'application du droit des sols (ADS) et approbation de la convention avec la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence urbanisme est désormais exercée par Vichy Communauté. Une convention a été rédigée afin de définir les missions de chacun (service instructeur de Vichy et la commune). Elle précise qu'il est possible de prendre une délégation de signature pour les demandes de pièces et prolongation du délai d'instruction. Cette option permet une économie tant financière (frais d'envois postaux au pétitionnaire en recommandé avec accusé réception) que temporelle (économie de temps pour le secrétariat). Une répartition précise des tâches de chaque partie est détaillée dans la convention. Le tarif pour ce service est de 58.07 € par acte pondéré, soit sur la moyenne du nombre de dossiers traités par la commune de 2008 à 2013 : 1 567.89 € par an.

Mme le Maire précise que Vichy Communauté met à disposition un architecte conseil.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise Mme le Maire à la signer. **Délibération n°05-2018 01 29/2.1.**

Projets / travaux / Investissement

Néant.

9. INFORMATIONS DIVERSES :

- Centre Intercommunal d'Action Social : un CIAS va être mis en place sur les 39 communes de Vichy Communauté. Cette démarche doit être l'affirmation d'une volonté de répondre aux enjeux de solidarité des territoires urbains, semi urbains et ruraux, pour le mieux vivre de la population. Pour cela, les CCAS de Cusset et Vichy, engagés dans cette démarche prendront prochainement rendez-vous avec Mme le Maire afin de recueillir les avis, les attentes, les souhaits et les contraintes des administrés.
- Ronde Limagne Sioule Bourbonnaise : la course cycliste aura lieu le dimanche 29 avril 2018 : des bénévoles sont demandés pour sécuriser la traversée de St Pont. Il y a 7 points à couvrir.
- Centre de loisirs : celui d'Espinasse-Vozelle a demandé à Vichy Communauté l'ouverture de 15 places hors commune. Pour cette année, Vendat n'ouvrira son centre qu'au mois de juillet. Pour l'instant, une réflexion est en cours pour l'ouverture le mercredi suite au changement des rythmes scolaires et aussi, en plus, pendant les vacances scolaires. Mme le Maire étudie toutes les possibilités mais en premier lieu il faut s'adresser au service de Vichy Communauté pour les centres de loisirs, par téléphone uniquement au 04 70 96 57 12. Un affichage sera fait dans la commune.
- Chantiers d'insertion de Vichy Communauté : les chantiers d'insertions fonctionnent de la même manière que à la Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne (matériel acheté par la commune). La commune peut en faire appel 1 année sur 2. Le Conseil Municipal doit réfléchir à un chantier qui pourrait être proposé sur la commune pour l'année 2018 dans le cadre de ces chantiers. Après discussion, il propose la remise en état (ponçage et peinture) des grilles du portail du cimetière et celles de l'entourage du monument aux morts.
- Parking de la salle polyvalente : suite au passage de M. DAUFANT de la société EIFFAGE pour le dépot des calendriers 2018, Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé une estimation pour la réfection du parking de la salle polyvalente. Celui-ci a adressé un devis (pour 3 différents demandés) pour une mise en œuvre d'enrobé avec différents drainages et avaloirs qui s'élève à 27 744 € TTC. Mme le Maire a réitéré sa demande pour 2 devis supplémentaires pour un revêtement à l'identique de l'actuel, sachant que celui-ci existe depuis plus de 30 ans. L'estimation est de 2 € HT du m² pour le curage de l'ancien sable, et 5 € HT le m² pour le nouveau. Affaire à suivre. D'autres devis seront demandés. Une somme sera prévue au BP 2018 en fonction du devis retenu.

10. QUESTIONS DIVERSES :

- Mme le Maire, Agnès CHAPUIS : elle informe le Conseil Municipal de la réclamation d'un administré concernant le comportement des chasseurs de Vendat et l'irrespect des propriétés privées. M. Raymond MOULIN indique qu'il est déjà au courant et explique la situation. Un courrier sera envoyé à la mairie de Vendat. De plus, l'administré a indiqué que sa haie de cyprès a été endommagé lors du dernier passage avec le broyeur de l'agent technique. De plus, elle informe le conseil que la réunion publique prévue avec M. Frédéric AGUILERA, Président de Vichy Cté sur l'organisation des services de Vichy Communauté n'aura pas lieu. Cependant, M. AGUILERA interviendra avant un prochain conseil municipal.
- M. Patrick DUFOUR demande que les drapeaux du parvis de la mairie soient changés (abimés suite aux vents violents de ces dernières semaines). De plus, il signale la présence d'une importante population de ragondins jusqu'à la pompe de relevage Rue de la Forêt. M. Raymond MOULIN l'informe de la possibilité de poser des pièges. Enfin, il informe le Conseil Municipal du passage des gendarmes pour verbaliser des ramasseurs de hérissons.

Prochaine séance du conseil : le lundi 26 février à 20h en mairie (vote du CA du budget principal 2017).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.